



Puissance mille – par le Gaon Rav G. Edelstein chalita (Darké H'izouk)

Les Maîtres enseignent que les mitsvot que nous faisons Chabat sont de valeurs supérieures aux mitsvot qu'on réalise les autres jours de la semaine ! C'est pour cela que le Ben Ich H'aï écrit que l'étude de la Tora du Chabat vaut mille fois plus que l'étude de la Tora durant les autres jours de la semaine ! En vérité il n'est pas difficile de comprendre que les mitsvot réalisées le jour de Chabat sont supérieures à celles de la semaine, effectivement en ce jour de Chabat l'homme est lui-même "kadoch" ("saint") puisqu'il est animé d'une "néchama yétéra" (d'un supplément de néchama). Mais nous avons du mal à comprendre quelle est la référence que les mitsvot de Chabat valent mille fois plus ? On pourrait expliquer de la façon suivante : dans Dévarim 1-12 il est dit que Moché bénit le peuple par mille fois. le Midrach Raba rapporte que les Béné Israël ont dit à Moché : pourquoi limites-tu la bénédiction à mille fois alors que la bénédiction divine est infinie ? Moché leur répond : vous avez raison D'IEU vous bénit à l'infini mais moi je ne peux vous bénir seulement jusqu'à mille fois ! De fait le Chabat vaut au moins la bénédiction de Moché, d'autant plus que le Chabat

est appelé le "conjoint" d'Israël, si nous sommes bénis par mille fois alors le Chabat vaut au moins mille fois. Qui reçoit la bénédiction fois mille du Chabat ? Celui qui sanctifie le Chabat par son comportement, cela par l'étude de la Tora et les mitsvot.

(nb : je crois que tout simplement on ne réalise pas la puissance du Chabat. Mille bénédictions !!! Chabat c'est puissance mille ! On aurait pu penser que "mille" c'est une façon exagérée de parler, le Rav nous invite ici à comprendre qu'il n'y a pas de langage exagéré, mais telle la bénédiction de Moché "mille" c'est précis. Pourquoi ne ressentons-nous pas cette myriade de bénédictions du Chabat ? Parce que cette bénédiction a une condition : étudier la Tora et faire des mitsvot. Chabat au lit, à la sieste, en retard à la prière, des heures à table, se sauver du cours donner par le Maître, etc. sont autant d'activités qui nous empêchent de connaître la multitude de bénédictions liées au Chabat. Investissons nous correctement dans le programme du Chabat pour goûter aux mille saveurs bénéfiques du Chabat, pour nous et tout Israël).



L'île mystérieuse

par Rav C.M. Wallah' chalita

(Maayan Hachavoua Béréchit page 42)

Le Or Hah'aïm (Chémot 20-11) écrit quelque chose d'incroyable : D'IEU a créé le monde pour six jours seulement ! C'est par le Chabat que le monde a la capacité de s'étendre !

A notre niveau nous comprenons ainsi : durant la semaine où nous sommes enfoncés dans un monde profane, nous nous rendons bien compte que nos prières sont faites de toute hâte, et lorsque nous arrivons à un cours de Tora nous sommes pris de fatigue de la journée de travail. La tête est préoccupée, les pensées fusent dans notre esprit. Tout va très vite. Le courant de la vie ne nous laisse que peu de répit. Tous sont nerveux, stressés. Six jours de compression. Chabat arrive, c'est le repos ! La maison propre et rangée. Les nérotés allumées. La prière faite de façon plus détendue. La famille réunie autour des repas et des chants de Chabat. Chabat synonyme de lumière et de joie. Chabat une île spirituelle au cœur d'un océan profane. Un temps d'arrêt paisible et silencieux. Vivre ainsi Chabat c'est ce qui nous donne la force de poursuivre les six jours profanes de la semaine qui arrive. Chabat rejaillit de sa saveur spirituelle sur les jours de la semaine. Durant les six jours de la semaine nous transportons avec nous le rayonnement du Chabat passé et nos yeux sont tournés vers le Chabat suivant. Sont à plaindre ceux qui n'ont pas encore dégusté la bénédiction du Chabat. Nos Sages disent même que Chabat est un cadeau que D'IEU nous a offert. Nous sommes épris de frissons par le seul fait de nous imaginer sans Chabat. Un monde profane sans arrêt. Bénit D'IEU qui sanctifie le Chabat.

(nb : dans son ouvrage le Rav a appelé cet article "Merci du Chabat". Il faut remercier D'IEU qu'IL nous a ordonné de faire Chabat. Chabat contient un pouvoir mystérieux qui s'étend sur tous les jours de la semaine. Ce n'est pas une île isolée dans l'océan mais une île qui fait exister tout l'océan. Sans Chabat on est dans un monde qui finit par s'écrouler, qui s'éteint. Chabat donne la force au monde de poursuivre son existence. Chabat donne à l'homme la force de vivre dans le profane et de ne pas s'affaisser dans le monde qui l'attire vers le bas).

Manger avant le Kidouch

d'après le Richon Letsion

Rav Yitsh'ak Yossef chalita

(Yalkout Yossef Chabat III page 309)

Au traité Pésah'im 105A enseigne qu'il est interdit de manger ou boire quoi que ce soit avant d'avoir réciter le kidouch. Ainsi stipule également le Choulh'an Arouh' O"H 271-4. En vérité avant la réalisation d'une quelconque mitsva il est interdit de manger de peur qu'on soit entraîné par le repas et qu'on en vienne à oublier de faire la mitsva - voir Chabat 9B et Souka 38A l'interdiction de manger avant de faire minh'a etc. L'interdiction de manger avant de réciter le chémâ du soir, et avant de compter le ômer, avant de lire la méguila, avant de prendre le loulav. Cependant d'ordre général cette interdiction ne permet pas de prendre un repas mais il est autorisé de manger des fruits (Roch, Kesef Michné), alors que pour l'interdit de manger avant le kidouch il est inclus l'interdiction de manger et de goûter quoi que ce soit. Il est même interdit de boire de l'eau avant le kidouch ! (Rachba, Ran, Choulh'an Arouh'). Cet interdit débute dès le coucher du soleil (Maarcham), ou dès qu'on a reçu Chabat. Selon le Roch cet interdit concerne également le kidouch des jours de fêtes (Yom Tov). Celui qui goûte quoi que ce soit avant le kidouch c'est qu'il néglige le kidouch et le repas délicieux du Chabat.

Horaires Chabat Kodech Nice 5779/2018

vendredi 14 décembre-6 téveth

entrée de Chabat 16h35

***pour les Séfaradim réciter la bénédiction
de l'allumage AVANT d'allumer***

samedi 15 décembre-7 téveth

réciter le chémâ avant 9h44

sortie de Chabat 17h42

Rabénou Tam 17h48

jeûne du 10 teveth

mardi 18 décembre

début du jeûne 7h05

fin du jeûne 17h10

**envoyez vos dons pour bénéficier de la
saveur du Chabat !!!**

CEJ 31 avenue henri barbusse 06100 Nice